

Rapport d'activités des services de l'Etat
Séance plénière du 22 septembre 2008
Intervention de Claire-Lise Campion
Vice-présidente chargée de la Mission Sud-Essonne

Monsieur le préfet, nous ne pouvons poursuivre cet examen de la RGPP avec ses conséquences sur les finances locales, le logement et la politique de la ville, la santé, sans évoquer un autre aspect le service public postal.

La RGPP porte sur tous les aspects de l'action publique donc sur tous les services qui la mettent en œuvre. La Poste ne fait pas exception.

Nous sommes inquiets pour ce service public de proximité auquel les Essonniens comme les Français sont très attachés. Les exemples malheureusement ne manquent pas. Les élus locaux que nous sommes, peuvent en recenser un certain nombre. Je ne me lancerai pas dans un inventaire à la Prévert mais j'en citerai quelques-uns.

En premier lieu, la diminution de l'amplitude de l'ouverture au public pendant les périodes dites creuses faute de personnel. Nous l'avons vécu dans notre département durant la période estivale, dans nos communes rurales comme Bouray-sur-Juine.

Ce problème ne concerne pas que les zones rurales du Sud-Essonne. Le bureau de Viry-Provence dans le quartier des Côteaux-de-l'Orge à Viry-Châtillon a été totalement fermé au public pendant trois semaines durant le mois d'août. Ces réductions d'amplitude horaire constituent un véritable retour en arrière pour les usagers qui continuent à travailler et qui ont besoin des services postaux pour le courrier ou la banque l'été.

Le remplacement des bureaux de poste par des agences postales situées dans les mairies ou les commerces de proximité, même s'il permet d'assurer une présence a minima, ne contribue pas au maillage d'un service public indispensable à un aménagement équilibré et durable du territoire.

Qu'attendons-nous concrètement ?

Que ne soit pas sacrifiée davantage la présence des bureaux de poste dans les zones rurales et les quartiers populaires, partout où l'activité de la Poste ne permet pas de dégager une rentabilité importante.

Que soient améliorées les conditions de distribution du courrier ainsi que l'accueil des usagers.

Que les foyers les plus modestes puissent encore trouver un partenaire bancaire au sein de la Poste, attentif à leur situation.

Enfin nous sommes interpellés directement sur le devenir de l'entreprise publique. Je veux mentionner le transfert d'une partie de la collecte du courrier des entreprises, considéré comme très rentable pour

la Poste, au centre de traitement du courrier. Cette initiative, menée « à titre expérimental » selon la direction du centre, nous interroge sur une possible privatisation par appartement voire une vente à la découpe de la Poste.

Sans doute, certains vont-ils se récrier mais cette possibilité prend d'autant plus de crédibilité à l'heure où le président de la Poste avoue « réfléchir » à un possible changement de statut. Il a évoqué au début de l'été sa volonté de transformer la Poste en société anonyme avec ouverture du capital.

Cette privatisation serait donc la mort du service public postal. Elle devrait rapporter 3 milliards d'euros à la Poste. N'est-ce pas beaucoup pour continuer à fermer nos bureaux de Poste ?

L'annonce d'une commission nationale de concertation ne nous rassure pas. Ce projet de réforme est grave. La Poste est bien en danger. Nous manifestons notre soutien aux agents de la Poste qui seront en grève demain contre cette privatisation.

Nous présenterons en fin de séance, une motion qui affirme notre opposition résolue à cette réforme et qui demande l'organisation dans notre pays, d'un grand débat national pour impliquer nos concitoyens. Si cela est nécessaire, le recours au référendum comme l'article 11 de la Constitution le permet désormais.

Merci monsieur le préfet de votre attention et de la qualité de ces échanges.

.....